

**ANALYSES REQUISES OU RECOMMANDEES
lors des mouvements de bovins**

28/08/2020

	Veau < 6 semaines	Bovin de 6 semaines à 24 mois	Bovin de plus de 24 mois
BRUCELLOSE	Pas d'analyse		Test requis seulement si durée transport supérieure à 6 jours
TUBERCULOSE	Pas d'analyse	Test OBLIGATOIRE si durée transport supérieure à 6 jours quel que soit le département d'origine et si le dernier test réalisé date de plus de 4 mois avant la vente Test systématiquement recommandé par GDS Bretagne si le département d'origine est en prophylaxie annuelle ou bisannuelle ou à risque Tuberculose (1) quand bien même la durée du transport est inférieure ou égale à 6 jours, et si le dernier test réalisé date de plus de 4 mois avant la vente	
IBR	<p>Si dérogation IBR recevable : bovin en zone épidémiologiquement favorable (Bretagne, 14 Calavados, 25 Doubs, 26 Drôme, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre, 41 Loir-et-Cher, 43 Haute-Loire, 45 Loiret, 50 Manche, 57 Moselle, 88 Vosges) avec appellation "IBR indemne", transport inférieur ou égal à 6 jours, par transporteur habilité ou bovin avec appellation "indemne IBR" et transport sans rupture de charge ni mélange d'animaux avec ceux d'un autre cheptel : pas d'analyse</p> <p>Si bovin avec appellation "indemne IBR" mais ne bénéficiant pas de la dérogation IBR : sérologie individuelle requise dans les 15 à 30 jours suivant l'introduction chez l'acheteur.</p> <p>Si bovin sans appellation "indemne IBR" : une sérologie chez le vendeur requise dans les 15 jours précédant le départ, plus une seconde sérologie individuelle entre 15 et 30 jours suivant l'introduction chez l'acheteur</p>		
VARRON	Attestation de traitement varron requise si ASDA sans mention "cheptel assaini en varron" ou "cheptel indemne de varron"		
BVD	<p>PCR mélange recommandée si le bovin n'a pas l'appellation "BVD Bovin non IPI"*</p> <p>Cas des mâles reproducteurs (bovins âgés de plus de 6 mois destinés à la reproduction) et des femelles gestantes depuis plus de 6 mois : sérologie recommandée (en plus de l'appellation "BVD Bovin non IPI") **</p> <p>Cas des veaux issus de femelles gestantes à la date d'introduction : PCR (prélèvement sanguin ou cartilage auriculaire avec bouton TST), sauf si cette femelle est connue séronégative à plus de 6 mois de gestation **</p>		
PARATUBERCULOSE	Bovin de moins de 12 mois : en raison de l'absence de technique d'analyse sur le bovin , analyse sur la mère recommandée : Sérologie Elisa individuelle sur le sang **		
	Femelle avant premier vêlage ou mâle reproducteur, de plus de 12 mois d'âge : PCR sur bouse recommandée*		
	Femelle ayant vêlé au moins une fois : sérologie Elisa individuelle sur le sang recommandée*		
NEOSPOROSE	<p>Femelle (quel que soit l'âge) : sérologie Individuelle recommandée *</p> <p>Cas des mâles reproducteurs (bovins de plus de 6 mois destinés à la reproduction) : sérologie individuelle recommandée (animal séropositif présente une baisse de fertilité)**</p>		

(1) Liste des 24 départements en prophylaxie annuelle ou biannuelle ou à risque : 08 Ardennes, 09 Ariège, 13 Bouches du Rhône, 14 Calvados, 16 Charente, 17 Charente Maritime, 19 Corrèze, 2A Corse du Sud, 2B Haute Corse, 21 Côtes d'Or, 24 Dordogne, 26 Drôme, 30 Gard, 31 Haute-Garonne, 32 Gers, 33 Gironde, 34 Hérault, 40 Landes, 46 Lot, 47 Lot et Garonne, 61 Orne, 64 Pyrénées Atlantique, 66 Pyrénées Orientales, 82 Tarn et Garonne, 87 Haute-Vienne

Les analyses recommandées en BVD, Paratuberculose et Néosporose doivent prioritairement être réalisées chez le vendeur. Si impossibilité, les analyses recommandées peuvent être réalisées à l'introduction lors de la période d'isolement. Les analyses réalisées avant la vente sont remboursées à 100% par GDS Bretagne. Les analyses réalisées à l'introduction sont remboursées à 50% si les bovins achetés proviennent d'un cheptel breton et à 100% s'ils proviennent d'un cheptel non breton.

* : GDS Bretagne effectue automatiquement le remboursement à l'éleveur adhérent si analyses réalisées dans les 30 jours qui précèdent ou suivent le mouvement et si analyses réalisées dans un laboratoire breton (sur présentation de justificatif si laboratoire hors Bretagne).

** : GDS Bretagne rembourse l'éleveur adhérent sur justificatif si analyses réalisées dans les 30 jours qui précèdent ou suivent le mouvement